

CHARTRE MANAGEUR / DIRIGEANT DE CLUB DE RUGBY LUXEMBOURGEOIS

Préambule : Une charte c'est des droits, des devoirs et des règles de vie à respecter.

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement

Les Dirigeants ont pour mission d'organiser la vie de l'Ecole de Rugby, de « faciliter » la tâche des entraîneurs et l'épanouissement des joueurs

ARTICLE 1 : MES DROITS

Le Manager / Dirigeant a droit :

-  À la formation et l'information qui lui permettront d'être performant
-  À une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités
-  Au respect des enfants, des parents, des entraîneurs et de l'ensemble du club
-  À la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles et/ou logistiques
-  À la reconnaissance que mérite son investissement bénévole
-  À l'aide du club pour lui procurer des « conditions de travail » acceptables
-  À la participation et à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie et de son fonctionnement

Il a aussi droit :

-  À des moments d'échanges et de convivialité que doit organiser le club
-  À la participation à la vie du club dans son ensemble

ARTICLE 2 : MES DEVOIRS

Le Manager / Dirigeant a le devoir :

-  De se former ou s'informer pour être performant dans les tâches confiées
-  De connaître précisément son rôle et de s'y tenir
-  D'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux, enfants et parents
-  De respecter les parents, les enfants, et l'ensemble des membres du club
-  D'être le lien entre les parents et les entraîneurs
-  De décharger les entraîneurs de tout ce qui n'a pas trait au domaine sportif, de faciliter leur tâche par une bonne organisation
-  De veiller en permanence à une bonne communication interne et externe

Il a aussi le devoir :

-  D'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent
-  D'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération

ARTICLE 3 : LES REGLES DE VIE A RESPECTER

Le Manager / Dirigeant a le devoir :

-  D'écrire pour tous, des règles de vie claires et précises

-  De veiller à ce qu'elles soient bien connues de tous
-  De mettre en place les moyens d'en vérifier le respect (cahiers de présence, de retards, ...)
-  De mettre en place les moyens d'une bonne communication
-  De rechercher en permanence le « travail en équipe »

Il a aussi le devoir :

-  D'organiser les temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents
-  De participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément (rangement du matériel, propreté des lieux, ...)
-  De gérer de manière responsable son équipement personnel

Nom et Prénoms du Manager / Dirigeant : _____

Fait à _____, le _____

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé ») :